



Non à la casse sociale du gouvernement Macron/Philippe

Avec la loi d'habilitation adoptée par l'Assemblée Nationale puis par le Sénat le 2 août, le gouvernement entend passer à la hussarde, par la procédure des ordonnances, pour "réformer" le code du travail. Les objectifs ne sont que la transposition des revendications du MEDEF. Les dispositions annoncées confirment et aggravent l'orientation déjà contenue dans la loi El Khomri : inverser la hiérarchie des normes, généraliser la précarité (extension du contrat de chantier par le CDI d'opération...), produire du "droit local", à l'initiative de l'employeur-euse, faciliter les licenciements, plafonner les indemnités de licenciement, remettre en cause les syndicats.

Tout devrait y passer!

Le 31 août, le gouvernement a rendu publique la version définitive des cinq ordonnances.

Le 20 septembre, elles seraient adoptées par le conseil des ministres et immédiatement publiées au JO.

De plus, la destruction du code du travail s'accompagne de la hausse de la CSG pour les retraité-e-s, la remise en cause de la Sécurité Sociale par la suppression des cotisations au 1er janvier, de nouvelles mesures contre les fonctionnaires et les services publics (ponction de 13 milliards d'Euros sur les collectivités locales, 120 000 suppressions de postes à partir de 2018, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, projet de suppression de la valeur unique du point d'indice commun aux trois versants de la FP...), la casse de l'assurance chômage, la suppression des 149 000 contrats aidés, la baisse de l'APL...

Dans l'éducation nationale, les mesures Blanquer visent à instaurer toujours davantage d'autonomie avec toujours plus de pouvoir pour les chefs d'établissement alors que les classes restent surchargées. Le tout apprentissage vise à répondre aux exigences du patronat au détriment des lycées professionnels. Sans parler des « réformes » prévues : réforme du bac, recrutement des enseignant-e-s par les chefs d'établissement,...

Les mesures comme les CP à 12 dans les REP+ et la possibilité d'ouvrir à nouveau les classes bilingues et de latin dans les collèges peuvent se faire mais sans le moindre moyen supplémentaire. Nos organisations syndicales se battent pour la titularisation de tou-te-s les précaires. Mais nous dénonçons évidemment la suppression massive des contrats aidés. Le mépris est lamentable pour les dizaines de milliers de personnels licenciés et plongés davantage dans la précarité et l'insécurité. Sans parler du peu d'égard pour les services publics qui ne peuvent plus fonctionner correctement en cette rentrée.

Face à cette avalanche de mesures et d'annonces, les organisations syndicales CGT Educ'Action 35, SNFOLC 35, SNUDI-FO 35, SUD éducation 35 rappellent leurs revendications :

- Non aux ordonnances de destruction du code du travail
- Non à la casse du code du travail, abrogation de la loi El Khomri
- Maintien de la liberté de négociation
- Maintien de l'assurance chômage
- Non à la hausse de la CSG, revalorisation des pensions, retraites et minima sociaux
- Non au blocage du point d'indice dans la Fonction Publique, non au jour de carence
- Non aux suppressions de postes, non aux licenciements des personnes en contrat aidé

Face à cette situation, elles appellent les enseignant-e-s d'Ille et Vilaine à être massivement en grève le 12 septembre 2017, contre les ordonnances Macron et la casse du code travail, pour l'abrogation de la loi "Travail". Elles les appellent à se réunir, à établir leurs revendications et à discuter des modalités de construction du rapport de force, notamment la grève, pour faire reculer le gouvernement et obtenir satisfaction à leurs revendications.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 12 SEPTEMBRE
Rennes - 11 h Esplanade Charles de Gaulle
Redon - 17 h Devant la Sous-Préfecture
St Malo-11 h devant la Médiathèque
Fougères-17 h 30 place Aristide Briand
Vitré - 17 h 30 place C. De Gaulle (Gare)